



Association France Nature Environnement HAUTS-DE-SEINE
45, rue de JOUY
92370 – CHAVILLE
Mail : contact.fne92@gmail.com

Sèvres, le 26 novembre 2025,

A l'attention de Madame Annie POIRET, Présidente de la commission d'enquête et autorité compétente pour prendre la décision.

Mairie de Gennevilliers
177, avenue Gabriel Péri
92230 - GENNEVILLIERS

Avis de France Nature Environnement Hauts-de-Seine (FNE 92) sur la participation du public par voie électronique (PPVE) portant sur la demande de délivrance d'un PC pour réaliser et exploiter une plateforme de logistique urbaine à étages multimodale au 22-28 route du Bassin n°6 à GENNEVILLIERS

Maître(s) d'ouvrage : Entreprise GOODMAN FRANCE

<https://www.enquete-publique-greendock.fr/>

France Nature Environnement Hauts-de-Seine (ex. Environnement 92) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour objet la protection de l'environnement et du patrimoine. FNE 92 fédère aujourd'hui une cinquantaine d'associations altoséquanaises partageant les mêmes valeurs dans la défense de la nature, de la biodiversité et du patrimoine. L'association est agréée Protection de l'Environnement et Habilitée au Dialogue Environnemental. Elle est également inscrite auprès de la Préfecture de Hauts-de-Seine en tant que Personnes Publiques Associées (PPA) et donc compétente pour participer aux Commissions de Suivi des Sites (CSS).

1 - Introduction

La société Goodman nous rassure en déclarant, page 236 de l'étude de danger : « *Les installations étant au stade de projet, aucun accident ne peut être recensé pour le site projeté. La société Goodman France n'a jamais connu d'accident, d'accident d'ampleur ou d'accident majeur sur l'une de ses 20 plateformes logistiques (représentant un total d'environ 650 000 m²) actuellement en exploitation en France.* »

France Nature Environnement Hauts-de-Seine **ne partage pas cet optimiste prédictif** après l'analyse de l'étude des dangers (Pièce 4.1 / DDAE n°49 Etude de dangers - Version 6 du 30/07/2025). En effet, trois sujets majeurs ne sont pas traités dans le document :

- L'impact lié au trafic et à la noria de véhicules (PL, VUL et VL) qui transitent à l'extérieur et à l'intérieur de l'entrepôt ;
- L'implantation d'un nouveau réservoir, d'environ 1000 m³ de pétrole brut, de stockage en dépôt sur le site de l'entreprise SOGEPP en face du projet Goodman et dont la demande d'autorisation environnementale date du 05/12/2024 ;
- L'implantation de l'unité Biométhanisation de l'entreprise METHA VALO 92, projet lancé en 2022, actuellement en construction ;

2 – Impact lié au trafic

Le projet est destiné à la réception, à l'entreposage et à la réexpédition de produits de grande consommation divers déclarés non dangereux mais présentant des propriétés combustibles.

Si aujourd'hui les futurs produits stockés ne sont pas connus, par retour d'expérience l'entreprise a déjà identifié le type de marchandises et leur emballages associés (produits alimentaires, produits droguerie, produits d'hygiène, brasserie, électroménager, meubles, textile, bois, papier, carton, plastiques, etc.). Tous ces produits sont manutentionnés et stockés sur palettes bois. L'étude de dangers précise même que : « *Le site sera susceptible d'accueillir au total environ 50 000 palettes représentant environ 40 000 tonnes de marchandises combustibles* ».

Les deux entrepôts de stockage recevront, sur 4 niveaux, jusqu'à :

- 17 731 t / 38 299 m³ de produits manufacturés dans le bloc A/B (volume de l'entrepôt 235 570 m³) ;

- 20 455 t / 44 182 m³ de produits manufacturés dans le bloc C/D (volume de l'entrepôt 497 836 m³).

La livraison et l'expédition de ces marchandises engendrera un trafic routier estimé à ce jour à :

- 408 rotations de PL/Jour (204 émissions / 204 réceptions) ;
- 1040 rotations de VUL+VU par jour (480 émissions / 480 réceptions) ;
- 1050 rotations de VL par jour (525 émissions / 525 réceptions).

Sachant qu'un réservoir de poids lourd contient en moyenne 600 litres de carburant, qu'un réservoir de VUL contient environ 200 litres et un véhicule léger 60 litres, cela représente un volume total de plus de 500 m³ de combustible par jour potentiellement explosif.

De plus certains véhicules ont un potentiel calorifique (camion chargé au maximum de 12 t ou un VUL chargé de 1,5 t maximum).

A ce trafic, sur la même route, il faut ajouter le flux hautement dangereux des 150 camions citernes/jour, de l'entreprise SOGEPP-TRAPIL et des 100 camions/jours de l'unité Biométhanisation METHA VALO transportant des biodéchets, du digestat ou du méthane.

Mais pour l'entreprise Goodman, « *le trafic routier n'est pas retenu comme événement initiateur dans l'analyse des risques* » (PJ n° 49 – Étude de dangers - Page 100).

Pourtant l'environnement routier extérieur et intérieur du site peut être un réel facteur de risques (perte de contrôle d'un véhicule, accident entre véhicules, incident mécanique, panne, etc.) et si l'évènement principalement redouté est l'inflammation des produits combustibles, une fuite d'hydrocarbures au niveau des véhicules et des équipements les mettant en jeu est toujours une probabilité d'origine d'incendie.

Si l'étude d'accidentologie décrite au chapitre 11 - Analyse du retour d'expérience de l'étude de danger (page 230) recense 59 cas divers d'incendies impliquant des véhicules, la médiathèque interactive de référence en accidentologie industrielle du Ministère Aménagement du territoire Transition écologique, le BARPI, confirme 45 accidents impliquant des poids lourds en entrepôt. Pour exemples :

Le 30 septembre 2015, à Wimille (62) - Feu d'entrepôt dans un bâtiment de 5 000 m² stockant des meubles, des emballages plastiques cartonnés, du polystyrène, un poids lourd et 22 m³ de gazole. L'embrasement se généralise. L'ensemble du bâtiment est détruit.

Le 12 décembre 2016, à Cavaillon (84) - Incendie d'entrepôt. Cinq poids lourds sont détruits.

Le 25 février 2017, à Montélimar (26) - Incendie de 6 camions et 4 remorques contenant du plastique, des sacs de ciment et des fûts de bière sur le parking d'une entreprise de stockage.

Le 07 juillet 2019, à Villefranche-sur-Saône - Incendie dans une entreprise de transport. L'entrepôt de 7 000 m² est entièrement démolí.

Le 05 décembre 2019, sur Le Port (974) - Incendie de 17 poids lourds sur le parking d'un entrepôt de stockage ;

Le 05 octobre 2023, à Buxeuil (86) - Incendie dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets dangereux. L'entrepôt est totalement détruit.

Sur ce constat, FNE 92 demande une étude complémentaire sur les dangers potentiels impliquant le trafic routier quotidien, extérieur et intérieur, sur le site.

3 – Impact lié au nouveau réservoir SOGEPP

L'évaluation des surpressions attendues sur le bâtiment du projet Greendock lors d'explosion éventuelle que l'on trouve dans l'annexe de l'étude de dangers de la Pièce 4.2 / DDAE n°49. B du dossier de l'enquête publique ne concerne que les sites SOGGEPP, société de Gestion des Produits Pétroliers et TRAPPIL, société des Transports Pétroliers par Pipeline, toutes deux classées SEVESO seuil haut et situées en face du futur entrepôt logistique respectivement au 27 et au 15 route du bassin 6. Le dépôt pétrolier stocke des carburants (essences et gazoles) et des fiouls domestiques, acheminés par pipeline et réexpédier par camions citernes en région parisienne.

Or cette évaluation s'appuie sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) SOGEPP – TRAPIL en date du 2 mai 2013 et ne tient pas compte du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) des travaux envisagés par SOGEPP sur son dépôt de Gennevilliers (92). Afin de répondre à une sollicitation des producteurs de pétrole de l'Est du Bassin Parisien, SOGEPP souhaite reconvertis le bac de stockage n°9 (actuellement vide) de son dépôt de Gennevilliers pour y stocker du pétrole brut, avant de le réacheminer par barge fluviale vers la raffinerie de Gonfreville-l'Orcher (76) en vue de son raffinage final.

Une consultation du public par voie électronique est actuellement ouverte depuis le 01/09/2025 jusqu'au 01/12/2025.

Pour rappel, le produit qui sera stocké dans le cadre de ce projet est du pétrole brut, destiné à être transféré vers une raffinerie pour l'élaboration des différents produits énergétiques (essences, distillats, bitumes.). Compte tenu de leur utilisation, la nature des dangers de ce produit est une donnée invariable. Le pétrole brut est classé toxique ou dangereux pour l'environnement.

A température ambiante et pression atmosphérique, le pétrole brut est à l'état liquide, très fluide à visqueux. Les vapeurs de ces produits sont plus lourdes que l'air ; elles ont donc tendance à s'accumuler dans les points bas. Le pétrole brut peut être facilement inflammable. Lorsque ce produit est libéré accidentellement, il peut se répandre en phase liquide et le principal danger est le feu de nappe en cas d'ignition des vapeurs. Le mélange air/hydrocarbures peut s'enflammer dans certaines situations.

La Notice concernant l'étude de dangers associée au projet de stockage de pétrole brut (Réf. : RM-HSE-00034) de la SOGEPP identifie un nouveau scénario dit Boil Over classique qui se rajoute dans l'analyse détaillé des risques.

Pour information :

([file:///C:/Users/Asus/Downloads/PJ46_49_Etude_de_dangers_projet_petrole_brut_v3%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/Asus/Downloads/PJ46_49_Etude_de_dangers_projet_petrole_brut_v3%20(1).pdf)

FNE 92 demande que l'étude des dangers du dossier prenne en compte cette évolution du parc de stockage de l'entreprise SOGEPP.

4 – Impact lié à l’unité Biométhanisation METHA VALO

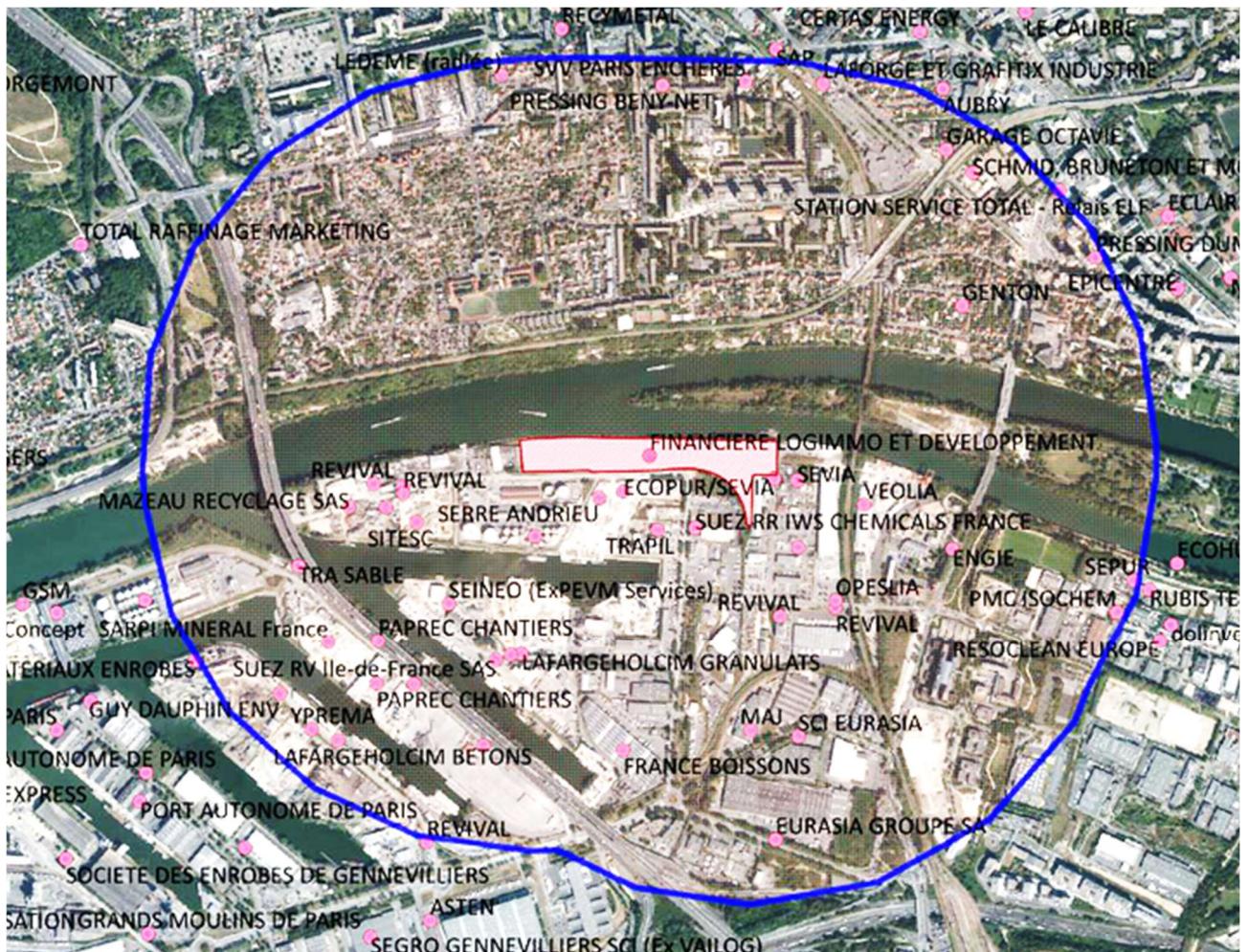
Sur les 38 Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE), listées dans Géorisques, dans un rayon de 1 km autour du projet, sept sites SEVESO sont présents sur les communes concernées dont cinq dans un rayon de 1 km autour de l’emprise foncière.

Les cinq site SEVESO sont les suivants :

- Le dépôt pétrolier de la Société de Gestion de Produits Pétrolier (SOGEPP), site Seveso Seuil Haut qui stocke et distribue des carburants liquides, localisé à 20 m au Sud de la limite du terrain ;
- Le dépôt pétrolier de la société TRAPIL, site Seveso Seuil Bas qui stocke et distribue des carburants liquides, localisé à 100 m au Sud de la limite du terrain
- La société SUEZ RR IWS CHEMICALS France, site Seveso Seuil bas localisé à environ 20 m au sud-est des limites foncières (et 80 m du futur bâtiment C/D), et qui exploite une plate-forme de transit, de regroupement et de tri de déchets dangereux ;
- La société PMC ISOCHEM, site SEVESO seuil bas, situé à moins d'un kilomètre du site futur de l'entrepôt Goodman, qui fabrique de produits pharmaceutiques et possède un parc de stockage de matière inflammable ;

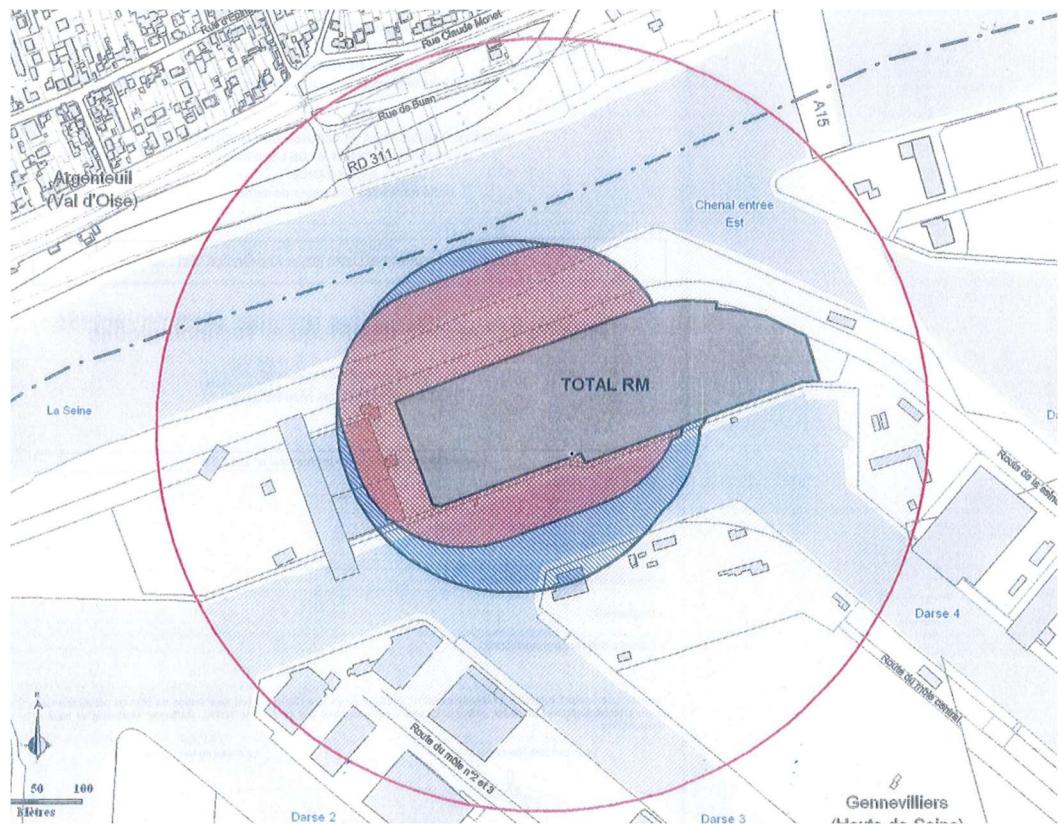
- Le dépôt pétrolier TOTALenergies, site Seveso Seuil Haut, qui stocke une capacité de 71 000 m³ de pétrole et biocarburants, gaz naturel, gaz verts, etc. Le dépôt pétrolier est situé juste en limite de la zone à 1 km du futur lieu d'implantation de l'entrepôt Goodman.

A ces cinq sites classés SEVESO, il faut rajouter aujourd’hui l’unité Biométhanisation METHA VALO, ICPE (classée sous les rubriques 2781, 3532 et 2910) et localisée à 400 m à l’ouest du futur entrepôt. Méthanisation de déchets et de matière végétal brute générant du biogaz ;

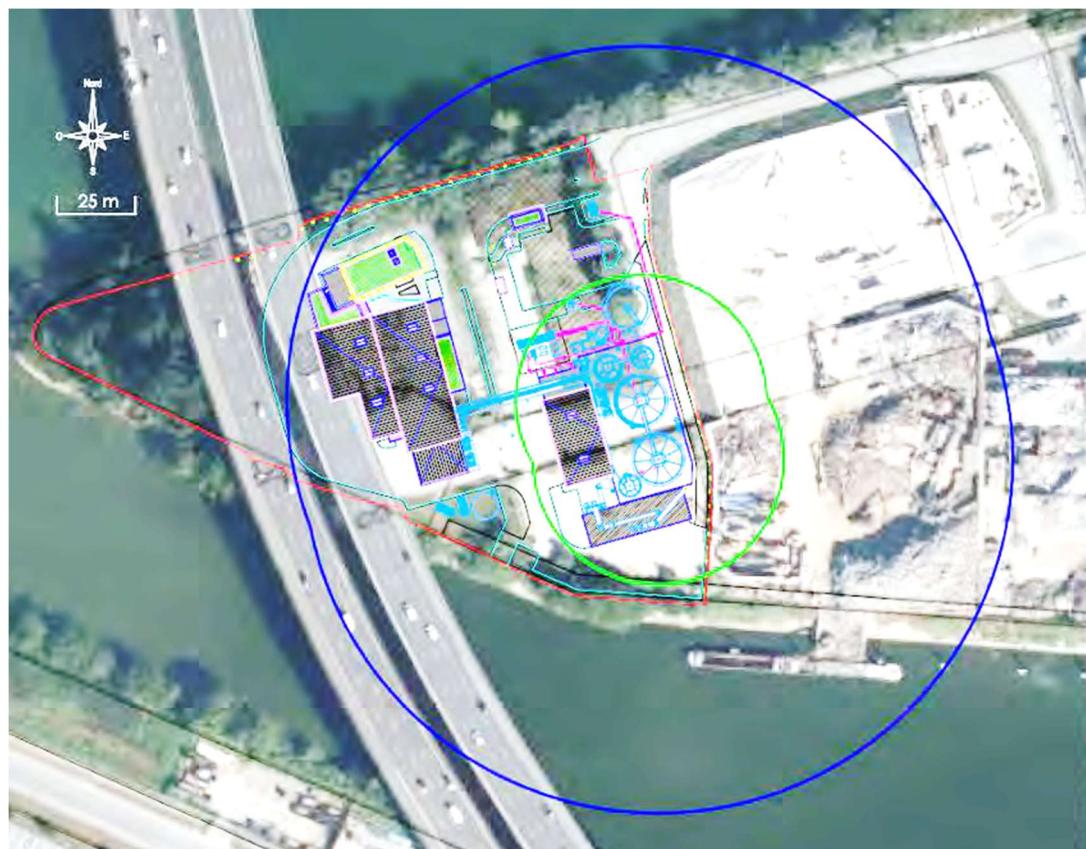


*Plan de localisation des ICPE dans un rayon de 1 km autour du projet Green Dock
(Source : Géorisques) - PJ n° 49 – Étude de dangers - Page 88*

Page 88 de l'étude de danger, il est déclaré : « *Le zonage du PPRT de TOTAL approuvé le 11 avril 2013 ne concerne pas l'aire d'étude immédiate du projet* ». Or, le Plan de Zonage du PPRT TOTAL (https://www.ville-gennevilliers.fr/fileadmin/www.ville-gennevilliers.fr/MEDIA/5_cadre_de_vie/regles_urbanisme/docs_supracommunaux/prt_plan-zonage-total.pdf) montre que le périmètre d'exposition des risques du dépôt pétrolier pénètre de plus de 400 m dans le rayon de 1 km autour du projet d'entrepôt Goodman (voir figure suivante).



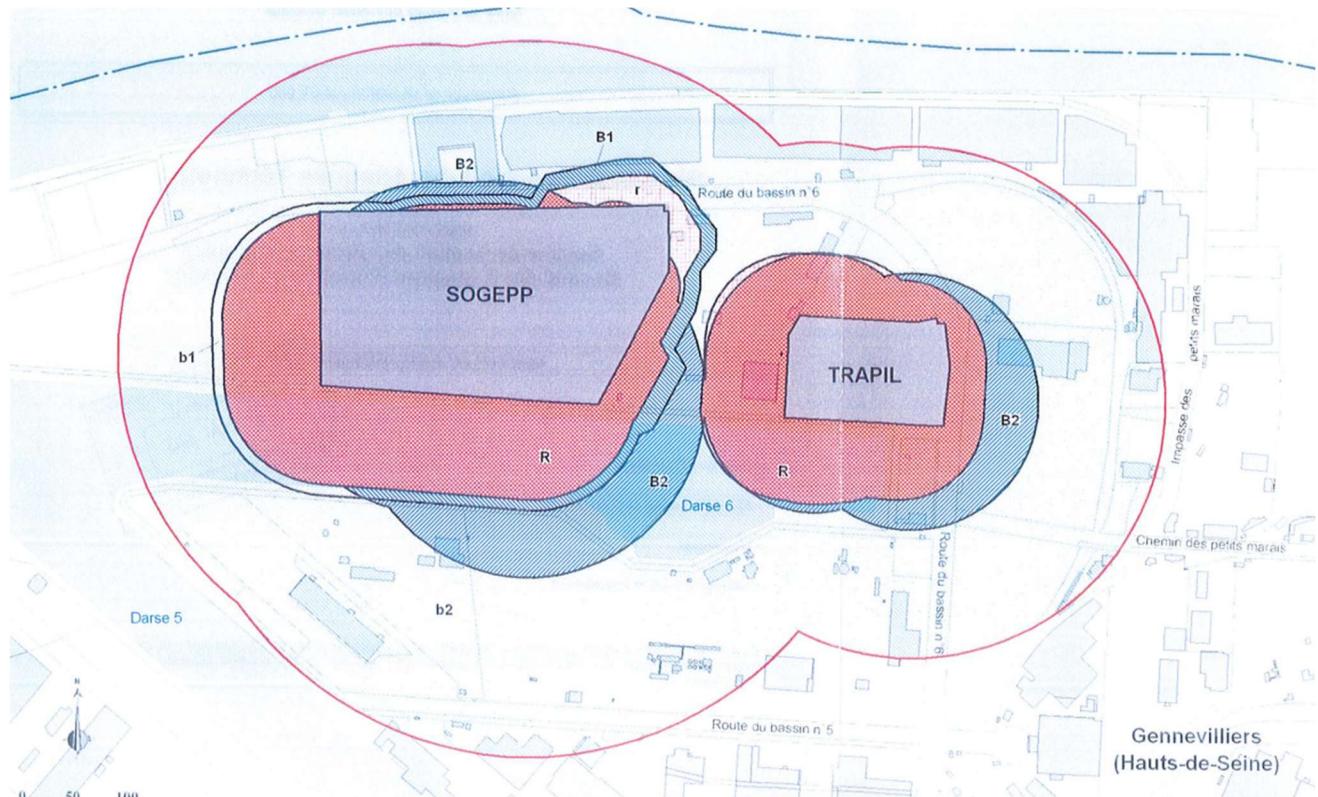
Périmètre d'exposition des risques dépôt pétrolier - Plan de Zonage du PPRT TOTAL



Seuil des effets de surpression – Phénomènes dangereux – Metha Valo

D'autre part, concernant l'unité Biométhanisation METHA VALO, une explosion de gaz à l'intérieur des cuves (digesteurs gazomètre), ou d'explosion de gaz à l'extérieur des cuves consécutives à une fuite pourrait créer une surpression dont les effets seraient perçus dans un périmètre de 150 m de rayon (voir figure précédents).

Source :https://www.enquete-publique-methaval092.fr/upload/boxes/5398/documents/66db0df35fde5_DAE-MethaniseurGEN%20-%20Rapport%20Volume%201.pdf



Périmètre d'exposition des risques - Plan de Zonage du PPRT SOGEPP-TRAPIL

Le Plan de Zonage du PPRT SOGEPP-TRAPIL) montre que le périmètre d'exposition des risques du dépôt pétrolier s'étend jusqu'à une distance de 300 m vers l'ouest de son aire (voir figure précédente).

Source :

https://www.ville-gennevilliers.fr/fileadmin/www.ville-gennevilliers.fr/MEDIA/5_cadre_de_vie/regles_urbanisme/docs_supracomunaux/prt_sogepp-trapil_plan-zonage.pdf

L'étude des dangers rappelle que : « les évènements accidentels des sites SOGEPP/TRAPIL n'engendreront pas d'effets dominos sur le site Green Dock, la conception du bâtiment ayant été adaptée spécifiquement afin d'assurer la résilience du projet en cas de survenue de ces accidents ».

Une étude de zonage sur les 3 sites précédemment cités montre que si un effet domino n'est pas provoqué comme le déclare Goodman par un incident sur le site de l'entrepôt lui-même, en revanche un effet domino serait éventuellement concevable sur la partie nord du port de Gennevilliers dû à la densification des IPCE sur le site.

En effet, parmi les 38 entreprises répertoriées ICPE, XPO supply Chain, BARIF, France Charbon, CEMEX, SOLVATOR, SYLVACO Gennevilliers, SEINEO, Société Francilienne d'Enrobage ainsi que les centres de stockage et de recyclage (SEVIA/SARPI-VEOLIA, Revival - Derichebourg Environnement, Paris Warehouse – MGF Logistique, Serre & Andrieu Recyclage) ou encore les magasins de matériaux de constructions (BUSCA Gennevilliers, Société Béton Solution Mobile, Frans Bonhomme Gennevilliers), toutes ces sociétés autour du périmètre de l'implantation future de l'entrepôt Goodman représentent des dangers particulièrement importants pour la sécurité et l'environnement et peuvent contribuer à un effet domino comme précédemment évoqué.



Effet dominos possiblement envisageable sur la partie nord du port de Gennevilliers entre les sites de TOTAL (à gauche), METHA VALO (au centre) et SOGEPP (à droite)

FNE 92 alerte sur le danger d'implanter un entrepôt au gigantisme affirmé sur un site industriel présentant une très forte densité d'entreprises classées à risque pour l'environnement.

4 – Conclusion

L'étude des dangers est insuffisamment développée concernant :

- L'impact lié au trafic et à la noria de véhicules (PL, VUL et VL) qui transitent à l'extérieur et à l'intérieur de l'entrepôt ;
- L'implantation d'un nouveau réservoir, d'environ 1000 m³ de pétrole brut, de stockage en dépôt sur le site de l'entreprise SOGEPP en face du projet Goodman et dont la demande d'autorisation environnementale date du 05/12/2024 ;
- L'implantation de l'unité Biométhanisation de l'entreprise METHA VALO 92, projet lancé en 2022, actuellement en construction ;

FNE 92 donne un avis **DEFAVORABLE** sur la demande de délivrance du permis de construire de la plateforme de logistique de l'entreprise Goodman à Gennevilliers.

Une réelle **étude sur l'effet domino** du périmètre incriminé démontrerait que l'implantation d'un entrepôt de près de 90 000 m³ de produits manufacturés potentiellement inflammables (bois, carton, plastique, liquide) sur le port de Gennevilliers est **une aberration et un danger de pollution de la Seine et un grave risque environnemental concernant la zone Natura 2000 de l'Île Saint-Denis**.